

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVE SOIT FAITE
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne!

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPRÈRE & Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne à SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRIS BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. E. G., Rue Taillat, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Décembre 1877.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Nous lisons dans la *Défense* :

Le gouvernement vient de trancher, sans la résoudre, la question de droit administratif fort délicate. Le comité de salut public a décidé qu'il reportait à la politique radicale que les élections municipales eussent lieu dans le plus bref délai. Le gouvernement a obéi. La loi s'opposait, la politique ordonnait. On a passé par-dessus la loi.

Le gouvernement, chargé d'exécuter les ordres du comité des dix-huit, a visé la loi du 14 avril 1871, qui fixe à trois années la durée des pouvoirs municipaux. Nous avons démontré, dans la *Défense* du 9 mai 1877, que la loi de 1871 était une loi transitoire, spéciale pour les conseils municipaux qui devaient être élus en 1874. Cette loi était tellement provisoire, qu'il fallait en prolonger l'application par une loi spéciale, celle du 12 mars 1874, dont M. de Marcère était rapporteur. M. de Marcère reconnut que la loi de 1871 était toute transitoire et spéciale, comme le fit encore M. de Chabrol le 7 juillet 1874. Une loi transitoire, prolongée par une autre loi spéciale, ne vaut que pour un cas spécial. Elle tombe d'elle-même à la limite des pouvoirs qu'elle a institués.

Les élections de 1874 ont donc été faites sous l'empire de la loi organique de 1870, qui fixe aux conseils municipaux une durée de cinq années, et la loi ne permet pas le renouvellement des conseils municipaux avant 1879.

La seule loi organique municipale que nous possédions est celle de 1870. Aucune des lois suivantes n'en a abrogé les articles relatifs à la durée du mandat municipal.

Le gouvernement sait cela; aussi a-t-il profité d'une prorogation des Chambres

pour frapper par surprise le coup prémédité par le comité des dix-huit. Il a une telle hâte d'échapper à la responsabilité, qu'il fixe les élections avant la rentrée des Chambres. Il ne veut pas que son décret puisse être discuté. Il place le Parlement, à sa rentrée, en face d'un fait accompli.

Les conseils municipaux vont être renouvelés par une sorte de coup d'Etat administratif.

Pourquoi cet oubli volontaire de la loi? Pourquoi du moins trancher ainsi sans discussion une question aussi discutable, en admettant même qu'elle le soit?

La politique le veut. Le comité des dix-huit qui est placé lui-même au-dessus et en dehors des lois, ne saurait avoir grand souci de la légalité. Il ne consulte donc que l'intérêt radical.

Or, l'intérêt radical exige que l'on profite immédiatement de l'état actuel de l'opinion pour improviser des conseils municipaux qui demeureront dévoués en 1879, lors du renouvellement partiel du Sénat.

Les dix-huit savent que l'opinion peut changer; ils savent que leurs fautes et leurs maladresses peuvent faire ce que n'a pu l'effort dernier des conservateurs. Ils veulent être libres, absolument libres de se livrer à leurs passions ou à leurs querelles, et jusqu'en 1882 ils pourront se moquer de l'opinion, grâce aux précautions qu'ils prennent en ce moment.

Supposons, en effet, que la majorité leur appartienne dans les conseils municipaux, comme elle leur appartient dans la Chambre et dans les conseils généraux et d'arrondissement, elle leur appartiendra au Sénat en 1889.

Alors peu leur importe l'opinion! Ils sont maîtres.

L'opinion peut se métamorphoser, se tourner contre eux, s'exaspérer même. Que leur importe? Ils tiennent tous les pouvoirs: en 1880, ils révisent à leur gré la Constitution, afin d'assurer à tout jamais leur domination sur le pays, et de perpétuer leur conquête. Ils disposent de tout, et les élections municipales immédiates sont la

dernière forteresse qu'il leur suffisait d'emporter pour asseoir leur tyrannie.

Ils ont parfaitement joué leur partie. Ils ont enlevé par la force et l'illégalité toutes les places que nous n'avons pas su, pas voulu ou pas osé défendre.

Ils prétendent s'établir si bien, qu'ils défieront tous les revirements de l'opinion.

Les conservateurs ne doivent pas cependant s'abandonner au désespoir.

La précipitation avec laquelle on procède au renouvellement des conseils municipaux prouve le prix qu'on attache à leur possession. On peut et on doit se défendre; si les conservateurs ne livrent pas un combat acharné, s'ils ne sauvent pas le Sénat, qui est le gros enjeu de la partie, nous sommes réduits à la triste situation de spectateurs désarmés de l'orgie radicale.

Il nous faut attendre que nos ennemis aient achevé de s'entre-détruire jusqu'au dernier; mais nous ne pouvons attendre jusqu'à l'agonie de la France!

Essayons donc de mieux faire qu'aux élections générales, de mieux combattre qu'aux élections départementales.

Il y va de l'administration communale, c'est-à-dire des intérêts les plus proches et les plus chers. Il y va du maintien d'un Sénat conservateur, qui est notre dernière garantie et notre plus haut intérêt politique.

Travaillons à ce que l'illégalité commise par le gouvernement ne profite pas au triomphe, peut-être définitif, du moins à coup sûr long et durable, du radicalisme.

Nous tenons encore en nos mains l'avenir et la prospérité de la France. Nous pouvons encore la sauver, puisque nos fautes et nos défaites nous ont instruits!

HENRY DES HOUX.

CONSEIL DES MINISTRES.

Samedi, M. Dufaure avait convoqué à l'Élysée le conseil des ministres, pour s'occuper notamment de l'incident Bressolles-Labordère.

Ce qu'on ignorait généralement, c'est que

la double mesure dont le général et le major ont été l'objet avait été prise à la suite d'une enquête faite par le général du 12^e corps sous le commandement duquel se trouve Limoges.

Depuis que cet incident, devenu public, avait été l'objet non-seulement des commentaires les plus regrettables, mais l'objet même de démarches de certains chefs des gauches auprès du ministère, le général Borel avait ordonné un supplément d'enquête.

Avant-hier soir, le rapport du commandant en chef, le général de Lartigue, est arrivé au ministère de la guerre.

Ce rapport maintenait les conclusions du premier, à savoir: 1^o qu'il n'y avait en principe aucune espèce de complot ou d'idée de complot militaire; 2^o que le général Bressolles avait mal interprété les instructions qui lui avaient été données; 3^o qu'une susceptibilité mal comprise avait seule poussé le major Labordère à commettre l'acte d'indiscipline que l'on connaît, et qu'en l'état il y avait lieu de considérer l'incident clos par le maintien des mesures adoptées contre le général Bressolles et le major Labordère.

Quelques ministres ayant émis l'opinion qu'il fallait publier le rapport du général de Lartigue, le ministre de la guerre s'y est vivement opposé, et l'on a décidé qu'il suffirait, au besoin, d'insérer à l'*Officiel* une note explicative.

Au sujet de cet incident, M. Dufaure a informé ses collègues qu'il avait donné des ordres pour que les listes de souscription à 25 centimes, colportées dans le but d'offrir une épée d'honneur au major Labordère, fussent saisies et les auteurs poursuivis.

Le conseil des ministres ne s'est nullement occupé, ainsi que le prétendent certaines feuilles, de modifications dans les grands commandements militaires.

M. Borel a fermement déclaré qu'il entendait maintenir tous les généraux à leur poste, d'autant plus que les reproches et les récriminations formulés contre eux étaient dénués de fondement.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES AVENTURES D'UN COLON ALGÉRIEN.

(Suite.)

Deux ans après son débarquement, il demanda son compte pour suivre, à titre de cantinier civil, une colonne que le gouverneur général envoyait vers le sud-est pour y mettre à la raison une tribu récalcitrante.

La perspective des aventures plaisait à Thomas.

Il se composa, ainsi que c'est encore en Algérie la coutume des voyageurs qui parcourent le pays, une sorte de tenue militaire.

Il pendit un sabre à son côté, logea des pistolets à sa ceinture, jeta une carabine sur son dos, et, affublé d'un large chapeau gris et d'un burnous blanc, il se mit gaiement en campagne, suivi d'un bourriquet porteur de deux barils, l'un rempli d'absinthe, le poison de prédilection de notre colonie, et l'autre d'eau-de-vie, poison ordinaire de nos soldats par tout pays.

C'était ainsi, lui avait-on dit, qu'avaient débuté dans le négoce plus d'un des gros financiers de l'ancien régime.

Les petits profits que Thomas avait faits avec M. Ferrand lui avaient servi à couvrir les frais de cette pacotille.

Du reste, il espérait bien l'échanger en route contre les trésors qu'il croyait entendre tinter dans la poche de nos troupiers, et la renouveler, pour le retour, au moyen de razzias qu'on exécuterait certainement dans quelque douar ou village indigène.

Il était excessivement peu philosophe à cette époque.

Ce n'était pas lui qui aurait donné des leçons d'humanité, de charité, ni même d'exacte probité à l'égard des anciens maîtres du sol.

Il n'avait guère de bien arrêté qu'un seul principe: celui de passer joyeusement une vie qu'il ne tenait pas à avoir longue, pourvu qu'elle fût bonne.

Ces plans fort simples réussirent d'abord.

Il vida rapidement ses deux barils avec un énorme bénéfice; mais cela fait, comme on ne trouvait point de douar à piller, et comme l'ennemi fuyait toujours vers le sud-est en laissant au nord la grande Kabylie, Thomas, ne gagnant plus rien, se dégoûta du métier.

Il se prit à regretter M. Ferrand, comme il avait regretté sa mère et sa sœur.

Pour comble de contrariété, son âne mourut.

Il était vraiment démoralisé quand, après un

long circuit, il arriva à Constantine.

Il croyait fermement qu'il n'irait jamais plus loin.

Toutefois, lorsqu'après quelques jours de repos la colonne se reforma pour pacifier la province jusqu'à Bône, Thomas, alléché de nouveau, acheta un autre bourriquet, d'autres barils plus grands que les premiers, et s'appêta à se remettre en marche.

Avec les bénéfices qu'il allait infailliblement réaliser, il préméditait, à son retour à Alger, de spéculer à son tour sur les terres et les maisons et d'amasser une fortune.

Par malheur, le refus du commandant de la colonne de souffrir désormais aucun « civil » à sa suite, déranga les calculs de Thomas et fit tomber son « pot au lait ».

Constantine n'offrait pas encore aux colons les ressources dont il abonde maintenant.

Ce nid de vautour juché au sommet d'un roc isolé de toutes parts, sauf sur un point qui le relie aux roches qui l'entourent et le dominent; cet amas de sombres masses bâti avec des ruines sur des ruines le long de rues et d'impasses sales, humides, étroites, tortueuses, grouillantes d'une population qui aurait besoin de dix fois plus d'espace; cette reine des cités arabes; ce sanctuaire d'une aristocratie patriarcale autrement orgueilleuse mais non moins intraitable, dans son orgueil,

que les plus vaines aristocraties européennes, ne s'était pas encore résignée à obéir au mouvement de notre civilisation.

Là, où il n'y a plus aujourd'hui que du mépris pour le *mercanti*, le marchand ou colon civil, il y avait, outre le mépris, de la haine.

La sécurité n'était réelle, à quelques portées de fusil des remparts, que pour les étrangers appartenant à un corps militaire, ou à l'administration qui se confondait, dans l'esprit des indigènes, avec l'armée.

Thomas résolut de regagner Alger par le plus court chemin.

Devenu avare depuis qu'il possédait quelques centaines de francs, il se refusa la commodité de la diligence qui venait de s'établir entre Constantine et Philippeville.

Il est vrai qu'il eût couru le danger, en prenant cette voie plus rapide, de verser deux ou trois fois en route avant d'arriver; mais il eût été sûr, du moins, de ne pas être attaqué, dévalisé, décapité par les « coupeurs de route ».

Afin d'éviter ce dernier inconvénient, il profita de l'occasion d'un convoi de laines et de grains qu'accompagnaient une quinzaine d'hommes; dont faisaient partie trois indigènes et leurs femmes.

Il était depuis assez longtemps en Algérie pour balbutier le patois des naturels.

À Constantine, il avait changé ce qu'il avait jus-

Le conseil des ministres s'est trouvé unanime pour approuver la motion faite par M. Dufaure au sujet de l'amnistie réclamée par le conseil général.

Lorsque le procès-verbal contenant le vœu du conseil général de la Seine sera transmis à M. de Marcère, celui-ci, comme M. Jules Simon, fera signer l'annulation de cette décision par le Maréchal-Président.

M. Dufaure a été chargé par ses collègues de préparer un projet de loi tendant à élever une statue à M. Thiers dans le Musée de Versailles.

Le conseil s'est ensuite occupé de certaines nominations dans la Légion d'Honneur, à l'occasion du jour de l'an.

Les propositions sont très-restreintes. En ce qui touche M. Victor Hugo, la proposition faite par M. Bardoux pour la nomination du poète au grade de grand officier de la Légion d'Honneur a été rapportée, M. Victor Hugo, pressenti, ayant refusé son avancement dans la Légion d'Honneur.

Chronique générale.

Les journaux républicains et radicaux ne cessent de battre le rappel pour exciter les frères et amis à l'assaut des élections municipales. Elles se rattachent à tout un plan assez habilement organisé.

Les Chambres vont revenir pour discuter le budget de 1878, ce qui conduira non loin de l'ouverture de l'Exposition universelle. Pour ne pas la compromettre, le ministère évitera les causes de conflits sérieux, ce qui conduira jusqu'aux vacances; voilà donc la plus grande partie de l'année qui pourrait se passer sans crise.

Bien entendu, il faut tenir compte du chapitre de l'imprévu.

Les gauches, toujours en défiance, se proposent de traîner aussi en longueur le vote du budget de 1879.

Mais, avant tout, après avoir occupé toutes les fonctions administratives et judiciaires, il faut s'emparer des conseils communaux.

Le langage des feuilles républicaines et radicales ne permet pas de mettre en doute, qu'à l'aide des élections de 1878, le ministère des gauches se regarde comme assuré de devenir maître de la majorité sénatoriale au mois de janvier 1879. Vous savez qu'à cette époque, le premier tiers sortant des sénateurs doit être soumis à la réélection; ils sont 74, sur lesquels le hasard du tirage a compris 48 conservateurs, 14 constitutionnels et 15 gauches. Vous voyez donc que si les républicains et les radicaux devenaient maîtres de la majorité dans le Sénat, et dans la Chambre des députés, ils procéderaient à coup sûr, en 1880, à la nouvelle élection présidentielle et à la révision de la Constitution.

Ce simple exposé suffit donc pour démontrer à tous ceux qui prennent le nom de conservateurs, combien les destinées de la France sont engagées dans ces élections du 6 janvier, et que toute abstention serait un véritable crime de lèse-Nation.

qu'alors retenu d'européen, et il ne lui manquait, pour ressembler tout à fait à un Arabe, que de porter son burnous noblement en effaçant les épaules, et de savoir s'aider d'un long bâton sans avoir l'air de s'y appuyer.

Tout alla bien pendant la première journée; mais la situation ne tarda pas à devenir critique.

Quand on s'arrêta le soir pour camper, les charretiers européens s'arrangèrent des abris, comme ils purent, sous leurs voitures dételées; les indigènes entassèrent leurs femmes sous une tente installée à la hâte avec quatre piquets et autant de couvertures, puis s'étendirent à leur tour.

Thomas et son bourriquet n'avaient point de telles commodités: ils allèrent à l'aventure, dans l'obscurité, cherchant un arbre, un coin, un refuge quelconque.

Ils s'écartèrent trop et s'exposèrent de telle sorte qu'au point du jour, Thomas, criblé de blessures, et presque nu, n'aperçut plus en revenant à lui ni son bourriquet, ni son bagage, ni personne, aussi loin que ses regards purent s'étendre.

Comme il retrouva sa tête sur ses épaules, il accusa point les indigènes: il soupçonna un Maltais à qui il avait raconté ses aventures et fait goûter son eau-de-vie.

Ses blessures, dont par hasard aucune n'était mortelle, le faisaient horriblement souffrir. Il avait perdu beaucoup de sang; il s'évanouit

On lit dans le *Moniteur*:

« Nos confrères de la gauche conseillent aux électeurs de se préoccuper surtout de faire des choix politiques dans les élections qui vont avoir lieu pour le renouvellement des conseils municipaux. Le prétexte, c'est que les conseils municipaux doivent concourir, en 1879, aux élections sénatoriales. Partant, il faut choisir des politiciens, dans nos trente-cinq mille communes de France, pour les envoyer au conseil municipal. Mais, où les trouver ces politiciens? Au chef-lieu de canton, passe encore; mais à qui s'adresser dans les communes rurales? La politique n'a pas encore sérieusement franchi l'enceinte du village. Réussira-t-on à l'introduire dans nos conseils municipaux de campagne? Mais, quand ces conseils s'occuperont des affaires de l'Etat, qui s'occupera de celles de la commune? »

Le mouvement sous-préfectoral, qui est en ce moment en préparation au ministère de l'intérieur, ne paraîtra pas en une seule fois, comme le mouvement des préfets et des secrétaires généraux.

La première partie aura pour objet la réintégration des sous-préfets révoqués ou démissionnaires après le 16 mai.

Cette première partie sera signée, assure-t-on, le 3 janvier.

Le nombre des démissions de sous-préfets, parvenu à la présidence ou au ministère de l'intérieur, dépasse le chiffre de 220.

C'est ce qui retarde de plus en plus l'apparition du mouvement sous-préfectoral qui ne pourra paraître que du 4 au 8 janvier.

« Par décret du 27 décembre, rendu sur la proposition du ministre des finances, l'emploi de directeur général des postes est supprimé. »

Voilà ce que dit le *Journal officiel*; il aurait pu ajouter que la double direction des postes et de la télégraphie sera désormais exercée par M. Cochery, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

On mande de Paris, le 29 décembre, au *Times*:

« M. Waddington a notifié aux gouvernements étrangers que, lorsque le Conclave aura lieu, le cabinet français se conformera à l'accord existant entre les quatre puissances catholiques. »

« En ce qui concerne la politique intérieure, le ministère soutiendra le budget des cultes contre ceux qui veulent l'attaquer; mais il protégera la société civile contre les empiètements cléricaux. »

plusieurs fois et retomba épuisé sans avoir pu atteindre un bouquet de peupliers et de saules qui lui indiquait dans un pli de terrain une source dont il avait grand besoin.

En reprenant ses esprits, il aperçut, arrêté devant lui et le contemplant, un de ces paquets vivants, emballés, tête, bras, corps et jambes, dans une sorte de manteau de bain en cotonnade à petits carreaux blancs et bleus, un paquet tout semblable à ceux que les trois Arabes, ses derniers compagnons de voyage, charriaient à dos de mulet: c'était une femme.

Un instant après, il entendit des cris aigus qui se rapprochaient, et distingua un Arabe, un vieillard à large barbe blanche, qui accourait gesticulant et parlant avec une grande animation à son impassible moitié.

Thomas ne savait pas ce que c'était que la peur; il essaya de se dresser sur ses pieds.

Il était tout couvert de sang et horrible, à voir, si horrible que le vieil Arabe en fut ému, fit signe à sa femme de prendre le Roumi (le Français) sous un bras, en fit sauter de son côté, et guida doucement, tout doucement, le blessé vers un marabout caché sous les peupliers et les saules.

Hadj (1) Mohammed ben Mohammed ben Mehe-

(1) On sait que les musulmans qui ont accompli le pèlerinage de la Mecque prennent le titre de *Hadj*, titre à peu près semblable à celui de *Révérénd*.

« A l'égard de la question d'Orient, M. Waddington pense que la France peut maintenir son attitude expectante jusqu'à ce que les négociations soient ouvertes. Alors, si on lui demande son opinion, il la dira franchement et déclarera sans détours qu'il ne saurait voir avec indifférence des changements survenus sur les bords de la Méditerranée, ni voir les petits Etats qui entourent cette mer agités par des questions se rattachant uniquement à celle d'Orient. »

« La France est désintéressée dans la question d'Asie, elle l'est également dans celle de la réorganisation des provinces turques. »

« La France n'a pas d'alliances ni d'engagements; elle ne les cherche pas. »

On lit dans l'*Assemblée nationale*:

« Les journaux radicaux soutiennent avec acharnement le maintien du comité des Dix-Huit, la permanence du gouvernement occulte de la République. »

« Les journaux conservateurs demandent la dissolution de ce Comité de Salut public. »

« Ils regardent la permanence de ce conseil oligarchique comme un danger pour la tranquillité publique, comme une violation de la Constitution qui a défini et délimité les trois pouvoirs de l'Etat. »

« Vouloir maintenir le pouvoir occulte des dix-huit tyrans, c'est donner le droit aux conservateurs de dire que la République telle qu'elle est pratiquée par les vainqueurs du 13 décembre n'est pas un gouvernement régulier, mais un gouvernement révolutionnaire. La majorité du Sénat et les ministres sont justement inquiets de l'existence du comité des Dix-Huit. L'opinion publique condamne la permanence de ce gouvernement occulte. »

« Il est temps de donner satisfaction à l'opinion publique, aux ministres et au Sénat. »

« Il faut dissoudre le Comité des Dix-Huit. »

« *Delenda est Carthago!* »

Le *Figaro* a reçu de Saintes la correspondance suivante:

« Le projet d'amnistie déposé par le garde des sceaux, pour tous les crimes, délits et contraventions commis notamment par la parole depuis le 16 mai jusqu'au 14 décembre, aura, s'il est adopté, de singulières conséquences. »

« On commente beaucoup à ce sujet, dans le département, un jugement qui vient d'être rendu par le tribunal correctionnel de Jonzac. »

« Lors des élections législatives, un sabotier du nom d'Haury parcourait le pays, vomissant dans un village des injures contre le Président qu'il traitait de « vieille canaille, vieille galoche, baderne, crapule, » etc., etc. »

« Un brave paysan, Pierre Colombier, lui reproche son langage et l'appelle « com-

munard ». — Haury l'assigne pour injures et diffamation en 2,000 francs de dommages-intérêts. A l'audience, les témoins racontent les propos tenus par Haury contre le Maréchal, de telle sorte que Haury devient prévenu à son tour. Bref, il est condamné à un mois de prison, 100 fr. d'amende, et Colombier, pour avoir appelé communard, à 50 fr.

« Aujourd'hui, grâce à l'amnistie, Haury n'aura ni prison à faire ni amendes à payer, tandis que le malheureux Colombier devra bel et bien s'exécuter. »

« C'est drôle! »

Oui, c'est drôle, surtout quand on rapproche l'amnistie Dufaure des poursuites ordonnées par le même Dufaure contre M. de la Brière, ancien sous-préfet de Saillac, M. de la Brière a écrit une lettre moins vive que les injures d'Haury; le Maréchal s'opposait aux poursuites, mais le conseil des ministres a pensé qu'il y avait lieu de poursuivre l'ancien sous-préfet de M. de Fourtou pour outrage contre la personne du chef de l'Etat. M. de la Brière n'aura pour sa défense qu'à lire les passages de certaines circulaires restées impunies et d'articles de journaux préventivement amnistiés.

Il y a là un joli sujet de plaidoirie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion du Jour de l'An, l'*Écho Saumurois* ne baraitra pas demain.

Par décision rendue sur la proposition du vice-amiral, sénateur, ministre de la marine et des colonies, le 27 décembre, le Président de la République a nommé M. le contre-amiral Bergasse du Petit-Thouars (Abel-Nicolas-Georges-Henri) aux fonctions de major général de la marine à Brest.

M. le ministre de l'intérieur a fait demander par les préfets aux conseils généraux de s'associer à l'œuvre de l'Exposition universelle, en votant des fonds destinés à faire exposer par chaque département le dessin en relief ou la reproduction en miniature de ses principaux établissements publics ou privés, tels que hospices, usines, etc.

Vingt-un conseils généraux ont déjà répondu affirmativement. Aussi M. Krantz a-t-il donné des ordres pour qu'un pavillon spécial fût affecté à cette exposition.

Les *Tablettes d'un Spectateur* annoncent que le Comité des Dix-Huit vient de prévenir les membres de la commission d'enquête, désignés pour aller dans les départements, qu'ils devront se mettre en route le plus tôt possible.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la représentation qui sera donnée sur notre scène après demain mercredi, 2 janvier, par la troupe d'opéra du théâtre d'Angers. Tout le monde voudra entendre de nouveau le joyeux carillon des *Cloches de Corneville*, et surtout la musique si vive et si légère de Robert Planquette. Pour un lendemain de jour de l'an, M. Chavannes ne pouvait offrir un plus attrayant spectacle au public de notre ville. La pièce, on le sait, est aussi gaie que spirituelle et ne manque pas d'un certain intérêt; elle est bien l'un des plus grands succès lyriques de l'année qui finit.

Comme la première fois, M. Boulanger représentera le vieux Gaspard; M. Martin, le marquis; M. Davy, Grenicheux; M. Dorlin, le bailli; M^{me} Rita Lelong, Serpolette; M^{me} Simon, Germaine; etc., etc. Les chœurs sont nombreux, et celui des servantes, au marché de Corneville, est toujours celui qui obtient la palme du public.

Depuis quelques jours, nous jouissons d'une température tout à fait anormale pour la saison. Le thermomètre ne descend pas au-dessous de 8 degrés et il a atteint hier 12 degrés. Mais ce matin, vers minuit 1/2, après une pluie abondante et une bourrasque qui a duré une demi-heure, le tonnerre a grondé à plusieurs reprises avec assez de violence. Aujourd'hui, le ciel est pur, le thermomètre a sensiblement baissé; cet orage pourrait bien amener un changement complet de température.

(A suivre.)

SECRETAIRES GÉNÉRAUX.

Voici, pour les départements qui nous environnent, la liste des secrétaires généraux de préfecture nommés dans le mouvement du 26 décembre :

M. René Pichon, ancien conseiller de préfecture, a été nommé secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. de Besson, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Obissier Saint-Martin, ancien secrétaire général, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Vienne, en remplacement de M. Boudet (Félix), mis sur sa demande en disponibilité.

M. de Clausade, secrétaire général des Hautes-Pyrénées, a été nommé secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, en remplacement de M. de Lavrignais, démissionnaire.

M. Bouillier, ancien chef de cabinet de préfet, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Vendée, en remplacement de M. Poirier-Coutansais.

M. de Romeuf, secrétaire général du Cantal, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, en remplacement de M. Montoussé, appelé à d'autres fonctions.

M. Paupelin (Émile), ancien chef de cabinet de préfet, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, en remplacement de M. Poulain de la Forestrie.

M. Bonnet, ancien secrétaire général, a été nommé secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. le baron de Montron, appelé à d'autres fonctions.

M. Pontallié, ancien secrétaire général, a été nommé secrétaire général d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. de Ramel, appelé à d'autres fonctions.

L'ENQUÊTE ÉLECTORALE.

Nous allons le faire connaître par les députés commissaires pour l'enquête électorale.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« Durant la période électorale, vers la fin d'octobre, l'administration des postes, voyant son service surchargé, dut prendre des facteurs auxiliaires.

Sur la recommandation de la receveuse du bureau de Lusignan, M. le directeur du département agréa, en qualité d'auxiliaire, le nommé Rochefranche. Pendant les premiers jours, son service ne donna lieu à aucun reproche ; mais le 14 octobre, un message passa sur la route qui conduisit au village du Parc et de Laudonnière, aperçut, enfouis sous un buisson, des débris de journaux, de professions de foi et de bulletins de vote. Le maire, prévenu de cette découverte, en avertit la gendarmerie, qui trouva également dans les bois des paquets d'imprimés dont Rochefranche s'était débarrassé.

» Singularité notable. *A part deux imprimés au nom de M. Salomon, tous les autres, — et il y en avait un nombre considérable — portaient le nom de M. Ernoul !*

» Nous ne nous étions plus des plaintes qui nous furent adressées lors des élections.

» Dans son interrogatoire, Rochefranche déclare qu'en se débarrassant des imprimés confiés à ses soins, il n'avait pas eu l'intention de desservir tel ou tel candidat, mais qu'il avait succombé à la fatigue.

» Quoi qu'il en soit, il est condamné, en vertu de l'art. 178 du Code pénal, à 10 jours de prison et à 16 fr. d'amende. »

Angers. — Les journaux d'Angers ont inséré l'avis suivant :

« Les ouvriers vidangeurs de la ville d'Angers ont l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'à l'occasion du premier jour de l'an, ils seront seuls porteurs d'insignes constatant leur identité, et cela, dans l'unique but d'empêcher la fraude qui s'exerce toujours à cette époque à leur détriment. »

On se demande quels peuvent bien être les insignes de ces honorables industriels ?

Poitiers. — On annonce l'arrivée prochaine à Poitiers du capitaine Boyton, qui viendrait faire sur le Clain ses curieuses expériences nautiques.

(Journal de la Vienne.)

Niort. — La Société d'agriculture des Deux-Sèvres, dissoute à la suite du 46 mai, va être reconstituée par arrêté préfectoral.

La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres, dissoute le 29 juin, vient d'être reconstituée par arrêté préfectoral du 26 décembre.

Publications de mariage.

Victor-Auguste Garraud, mécanicien, de Dijon, et Marie-Louise Joulain, couturière, de Saumur.

Guillaume Ogereau, journalier, de Saumur, et Marguerite-Suzanne Charles, sans profession, de Dolus (île d'Oléron).

Jules-Marie-Victor Bordereau, professeur de mathématiques au lycée de Saint-Omer, et Jeanne-Françoise-Joséphine Touzard, sans profession, de Saumur.

Alexandre Dujon, tonnelier, de Saumur, et Anais Gillet, femme de chambre, d'Auxerre.

Louis Bougeau, cantonnier (veuf), de Saumur, et Augustine Soyér, journalière (veuve), même ville.

Faits divers.

Un père bien ennuyé. — Noblesse oblige, dit-on souvent ; c'est peut-être ce que pensaient, sous la première République, ceux qui donnaient comme prénoms à leurs fils le nom de Robespierre ou de tout autre ; c'est aussi, paraît-il, l'avis de M. Durand. Cet honorable individu a tenu à affirmer ses convictions républicaines en donnant à sa progéniture un nom qui l'engagerait pour l'avenir.

Lequel a-t-il choisi ? — Léon Gambetta. Ne cherchez pas, du reste, dans le calendrier. Vous trouverez bien Léon, mais Gambetta n'est connu parmi les saints.

Le maire du quartier des Halles, que le sieur Durand pria d'inscrire de tels noms, refusa.

— Vous ne voulez pas appeler mon fils Gambetta ? dit M. Durand. Ah ça ! ne sommes-nous donc pas en République ? Ne pouvons-nous donc agir selon nos desirs ?

Le maire eut beau lui répondre que la République n'y pouvait rien et que la loi existait formelle, s'opposant à regarder Gambetta comme un prénom, M. Durand se retira furieux, d'autant plus furieux qu'il encourait une forte amende s'il ne déclarait pas son fils dans les délais prescrits par la loi. Toujours la loi !

Que faire ? C'était à changer de convictions ! Mais le maire est homme d'esprit et il proposa l'arrangement suivant :

— Vous tenez avant tout, dit-il, à ce que votre fils porte un prénom bien républicain ; choisissez Simon, qui est légal, et nous l'appellerons Jules-Simon Durand.

Ce qui fut dit fut fait : on peut le vérifier sur le registre de la mairie.

Du vin à 340 francs la bouteille. — Une vente de vins très-curieuse vient d'avoir lieu à Bordeaux. Il y avait au moins 300 lots, qui comprenaient des crus de la Gironde, de Bourgogne, de Champagne, d'Espagne, de Portugal, du Rhin, des cognacs fine champagne, rhum, etc.

Deux bouteilles de Château-Laffite, année 1811, ont été achetées 620 fr. (340 fr. la bouteille) par M. Bignon, propriétaire du café Riche, à Paris.

Voici l'histoire de la récolte dont proviennent ces précieuses bouteilles :

L'année 1811, année de la Comète, quoique devenue fameuse dans les fastes vinicoles, et malgré sa supériorité incontestable, fut délaissée par la généralité des acheteurs, chez lesquels les événements politiques de l'époque avaient jeté le plus profond découragement.

En août 1812, ces vins furent vendus de 1,200 à 1,500 fr. le tonneau.

Mais lors de la vente du Château-Laffite, on dut procéder, le 27 octobre 1868, à celle des vins en bouteilles qui étaient dans les chais, et, dans le nombre, il y en avait quelques-unes de 1811.

L'enchère de ce lot s'ouvrit à 20 fr. (la bouteille), et monta graduellement jusqu'à 121 fr., prix offert par M. Cremailly, propriétaire de l'hôtel des Princes et de

la Paix, à Bordeaux, qui en devint l'adjudicataire.

Peu de temps après, dans la vitrine de l'hôtel des Princes et de la Paix, on voyait le vin du Château-Laffite 1811, affiché à 150 fr. la bouteille, et c'est à ce dernier chiffre qu'on a ouvert l'enchère du 12 décembre, clôturée à 340 fr., ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Ce dernier prix correspond à peu près à celui de 93,000 fr. la barrique, et 372,000 fr. le tonneau.

Un papetier de New-York vient, paraît-il, d'inventer des « enveloppes de sûreté » ; le progrès qu'elles réalisent consiste en ceci, qu'une lettre ne peut être décachetée secrètement sans que l'enveloppe elle-même trahisse la manipulation que l'indiscret lui a fait subir.

La partie de l'enveloppe, qui se referme pour contenir la lettre, est empreinte d'une composition chimique qui, à la moindre tentative d'ouverture, soit par l'humidité, soit par tout autre moyen de nature à ne pas déchirer ou abîmer le papier, fait apparaître en caractères ineffaçables ces mots dénonciateurs : *Attempt to open* (On a essayé de m'ouvrir).

Dernières Nouvelles.

Une grave nouvelle est arrivée hier soir à Paris : l'Angleterre avait accepté la demande de médiation de la Porte.

Le *Temps* la confirme par cette dépêche de son correspondant particulier :

« Vienne, 29 décembre, midi 50 m. »
« On assure ici que le gouvernement anglais, sur la demande de la Sublime-Porte, a consenti à faire des démarches auprès du gouvernement russe, en vue d'amener des négociations pour la paix.

» L'avis général est que l'Angleterre a empêché la conclusion d'un armistice direct, et qu'elle s'est chargée du rôle de médiateur, dans le but d'éclairer la situation et de forcer la Russie à préciser ses conditions de paix.

» On s'inquiète des conséquences que pourrait entraîner cette démarche dans le cas où elle ne réussirait pas.

» Les nouvelles que nous recevons de Grèce paraissent quelque peu alarmantes. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 2 janvier 1878.

GRAND SUCCÈS

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Plus de **HERNIES** Guérison radicale. 50 ans de succès. Preuves frs. M. Contand-Simon, à Saumur (Maine-et-Loire), affranchir.

Aux ASTHMATIQUES L'Asthme, la Toux, l'Oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUDREZ, médecin-pharmacien à la Forté-Vidaire (Eure-et-Loir). 15 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratis.

Rob Boyveau-Laffiteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou hâves. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c. ; déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CARTES DE VISITE

Les Cartes de Visite commandées à l'imprimerie Godet, place du Marché-Noir, sont livrées sans retard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	72	27	17	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	630		10	Canal de Suez	750	3	75
4 1/2 %	102		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	650		10	Crédit Mobilier esp.	567	50	10
5 %	108	10	15	Crédit Mobilier	158	75		Société autrichienne	543	75	3
Obligations du Trésor, l. payé.	500			Crédit foncier d'Autriche	507	50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235		50	Charentes, 500 fr. l. p.	165	5		Orléans	345	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500		3	Est	625		1	Paris-Lyon-Méditerranée	339	50	
1865, 4 %	517		50	Midi	800			Est	328		
1869, 3 %	397	50	50	Nord	1305			Nord	345		
1871, 3 %	383	50		Orléans	1080		5	Ouest	336		
1875, 4 %	495		25	Vendée, 500 fr. l. p.	695			Midi	335	25	
1876, 4 %	480		1	Compagnie parisienne du Gaz	1318	75	9	Charentes	360		
Banque de France	3120		17	C. gén. Transatlantique	503	75		Vendée	107		
Comptoir d'escompte	688	75	1					Canal de Suez	545		
Crédit agricole, 300 f. p.	345										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	330		10								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
9 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir, —	
4 — 10 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
10 — 58 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN HECTARE 4 ARS-DE VIGNE ET UNE PETITE MAISON

Au Pont-Fouchar, à demi-côte de la butte de Bournard, commune de Bagnoux, joignant MM. Labispère, Pierre Bouvier, Cotelle et la route. Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD. (661)

A VENDRE

Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire. S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A CEDER

UN FONDS DE BOUCHERIE

Situé à Dampierre. S'adresser à M. COULON, à Dampierre. (671)

A CEDER

UN TRÈS-BON CAFÉ

Bien achalandé. ANCIEN CAFÉ HENRI Rue d'Orléans, n° 42, Saumur. S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (651)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

PORTION DE MAISON

Avec magasin et salon, Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER

PRÉSENTMENT.

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrûité, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

Etude de M^e ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M^e THUBÉ a l'honneur d'informer le public que son installation lui permet de recevoir en dépôt tout ce qu'on voudra lui confier, pour être vendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

Plus d'Ardoises enlevées par le vent.

COSTEAU

COUVREUR, breveté s. g. d. g., S'engage à faire des travaux de couverture à 3 francs 50 le mètre carré, système économique, à joints couverts. (665)

COMPTOIR COMMERCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Étranger. Au moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Égypte, au Brésil et au Chili.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, rue du Palais-de-Justice, 5, à Saumur. (620)

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande de suite un clerc.

ON DEMANDE UN VIGNERON, marié, connaissant le travail à la charrue.

S'adresser au bureau du journal.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR

Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusivement végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Laffecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Laffecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

BACCALURÉATS

L'INSTITUTION CHEVALLIER

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui a fait recevoir cent dix-huit élèves pendant l'année scolaire 1874-75, cent vingt-et-un en 1875-76 et cent vingt dans l'année scolaire 1876-77, compte cinquante-et-une admissions dans la seule session de novembre 1877, ce sont :

SCIENCES. — MM. de Bary, Binet, Briez, Charles, Chesne, Comont, Dard, Dessey, Troussel-Dumanoir, Duval, Ebstein, Gilles, Hosch, Lacabanne, Le Bailly, Lorin, Mantelet, Mignon, Ouradon, Rémy, Sarazin, Signoret, Sormani, Tripet.

LETTRES. — MM. Abavent, Accolas, Arnoux, Bardot, de Blanry, Bourgeois, Brillié, Cappé, Coursier (Paul), Coursier (Pierre), Delvallée, Denel, Dubois, Dubromelle, Henrion, Labainville, de Lasalle, Lécuyer, Lefèvre, Louchet, Marçais, Maréchal, Martin, Monnerot, Parisot, Robert, Ruggieri.

SESSION D'AVRIL. — Cours préparatoires spéciaux pour la session d'avril.

VOLONTARIAT. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation de prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du Volontariat.

Demandez le prospectus et le tableau des cours. (678)

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait est la condition première de la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de M. Monchovat, soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovat.

Grands Magasins

DU

PALAIS DES MARCHANDS

Les plus vastes d'Angers,

63 et 65, rue Baudrière, 63 et 65.

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE

Ouverture de la grande Exposition

DU

JOUR DE L'AN

La grande mise en vente du Jour de l'An présentera cette année des **AVANTAGES ABSOLUMENT EXCEPTIONNELS.**

A partir du 16 DÉCEMBRE, et jusqu'au 2 Janvier, une partie des Vastes Galeries du premier étage sera affectée à

L'EXPOSITION SPÉCIALE

DES

JOUETS

ET OBJETS POUR ÉTRENNES

Vendus moitié moins cher que dans les spécialités.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.